

PLAN D'ACTION 2014

CONSTRUCTION DE L'ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE ET ATTRACTIVITE INTERNATIONALE DE LA FRANCE

@RACTION

ACCUEIL DE CHERCHEURS DE HAUT NIVEAU

Date de clôture de l'appel à projets
24/06/2014 à 13h00 (heure de Paris)

Adresse de publication de l'appel à projets
<http://www.agence-nationale-recherche.fr/ATReaction-2014>

DATES IMPORTANTES

CLÔTURE DE L'APPEL À PROJETS

Les propositions de projet doivent être déposées sur le site internet de soumission de l'ANR (lien disponible sur le site de l'ANR dans la page dédiée à l'appel à projets dont l'adresse est indiquée page 1) impérativement avant la clôture de l'appel à projets :

LE 24/06/2014 À 13H00 (HEURE DE PARIS)

(voir paragraphe 3.3)

DOCUMENT SIGNE ET SCANNE

L'établissement d'accueil devra attester de sa participation à la proposition de projet en signant son document administratif et financier. Celui-ci peut être imprimé après clôture de l'appel à partir du site de soumission de l'ANR. Une fois scanné au format PDF, sans rature ni modification, le responsable scientifique devra déposer l'ensemble des documents administratifs et financiers signés sur le site de soumission au plus tard :

le 08/07/2014 à 13h00 (heure de Paris)

(voir paragraphe 3.4)

CONTACTS

Questions techniques et scientifiques, Chargé de Mission Scientifique

M. Célestin BAKALA, Tél : +33 (0)1 73 54 83 01, celestin.bakala@agencerecherche.fr

RESPONSABLE DE PROGRAMME ANR

M. Xavier ANTOINE, Tél : +33 (0)6 26 91 46 50, xavier.antoine@agencerecherche.fr

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'INSTRUMENT @RACTION	4
1.1. Contexte.....	4
1.2. Objectifs de l'appel à projets	4
2. CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTRUMENT @RACTION.....	5
2.1. Axes thematiques	5
2.2. Profils des candidats et caracteristiques liees au programme	5
2.3. Caracteristiques des projets	6
2.4. Caractéristiques des moyens attribués.....	7
3. SOUMETTRE UNE PROPOSITION DE PROJET.....	7
3.1 Qui peut soumettre une proposition de projet ?	7
3.2 Contenu du dossier de soumission	8
3.3 Formulaire en ligne	8
3.4 Document administratif et financier.....	9
3.5 Document scientifique	9
3.6 Recommandations.....	13
4 EXAMEN DES PROPOSITIONS DE PROJET	15
4.1 Vérification de l'éligibilité	17
4.2 Evaluation des propositions de projet	18
4.3 Critères de sélection.....	20
5 MODALITÉS DE FINANCEMENT DES PROJETS SÉLECTIONNÉS	20

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'INSTRUMENT @RACTION

1.1. CONTEXTE

La capacité à accueillir durablement dans les laboratoires de notre pays des chercheuses et chercheurs de haut niveau venant de l'étranger est une composante importante du positionnement scientifique au plan international. L'objectif de cet instrument est de favoriser cet accueil en offrant aux meilleurs de ces scientifiques des moyens significatifs pour mener leurs ambitieux projets de recherche et leur implantation durable en France.

L'instrument @RAction (« Accueil de Chercheurs de Haut Niveau ») s'inscrit ainsi dans une stratégie globale et durable du renforcement de la recherche française et de l'innovation technologique à travers l'attractivité internationale, avec un fort engagement des structures de recherche et établissements d'accueil français. Il est géré dans le cadre de la composante «Construction de l'Espace Européen de la Recherche (EER) et attractivité internationale de la France» du Plan d'Action ANR.

Cet appel s'inscrit dans la suite des anciens programmes Retour Post-doc et Chaires d'Excellence. Il vise à donner une nouvelle dynamique aux actions initiées précédemment, à compléter et à renforcer les autres dispositifs du même type, français ou européens.

1.2. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Cet instrument vise à accueillir **durablement** des **chercheuses et chercheurs juniors à très fort potentiel** ainsi que des **chercheuses et chercheurs seniors de tout premier plan scientifique résidant à l'étranger**. Ces candidats doivent avoir passé une **majeure partie de leur carrière** post doctorale **à l'étranger**. Le financement significatif associé à l'instrument @RAction doit permettre au **lauréat** d'avoir des **conditions d'accueil de grande qualité et de haut niveau** afin qu'il puisse développer ses travaux scientifiques.

En ce qui concerne le développement de la recherche nationale, les financements substantiels de l'instrument @RAction ont pour vocation

- De constituer une équipe et de réaliser un projet ambitieux dont un impact significatif est attendu.
- De renforcer le potentiel des structures de recherche françaises en leur permettant d'explorer de nouvelles voies de recherche non encore existantes nationalement tout en bénéficiant de la participation, des compétences et du savoir-faire d'experts internationaux expérimentés (notamment grâce à l'accès à de nouveaux réseaux internationaux).

En l'occurrence, un **engagement fort** de l'établissement **de recherche d'accueil** (EPST, université, etc...) du chercheur doit être associé aux propositions.

Les principaux objectifs et facteurs d'impact attendus d'un projet sont

- L'implication à long terme du responsable scientifique au sein du laboratoire d'accueil ou d'un autre laboratoire national : implication pendant un laps de temps suffisant pour être compétitif et avoir un impact à long terme.
- La facilitation de l'émergence de nouveaux domaines scientifiques et technologiques de pointe, peu, voire non présents en France. L'accélération de la montée en compétence grâce aux apports de compétences nouvelles et de réseaux internationaux. La contribution dans ces domaines à la diffusion des connaissances dans l'enseignement supérieur.
- Le renforcement clair, à travers le lauréat, des liens entre la structure d'accueil et des laboratoires étrangers. Il est notamment attendu un gain de visibilité et d'attractivité internationale important pour le laboratoire d'accueil.
- L'accompagnement et le renforcement de la politique et de l'animation scientifique du laboratoire d'accueil.

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTRUMENT @RACTION

2.1. AXES THEMATIQUES

L'Appel à projet est ouvert à tous les champs scientifiques. Une proposition de projet peut être du type : recherche fondamentale, technologique ou industrielle.

2.2. PROFILS DES CANDIDATS ET CARACTERISTIQUES LIEES AU PROGRAMME

L'instrument @RAction s'adresse à deux profils de chercheuses et chercheurs (étrangers ou français) travaillant à **l'étranger ou installés depuis très peu de temps en France** : **juniors** et **seniors**. Les *candidats juniors* doivent justifier d'un **niveau d'excellence déjà reconnu sur le plan international à travers leurs travaux scientifiques**. Les *candidats seniors* doivent avoir effectué une carrière dont le **très haut niveau international** est largement reconnu.

Les candidats doivent avoir passé une **majeure partie de leur carrière scientifique** post doctorale à **l'étranger (un minimum de 24 mois passés à l'étranger après la thèse de doctorat est demandé à la date de clôture de l'appel à projet, critère d'éligibilité, cf. paragraphe 4.1)**. De plus, le candidat doit avoir obtenu son diplôme de doctorat de recherche (ou tout diplôme correspondant au standard international du Ph. D.) avant le 1^{er} juillet 2012 (critère d'éligibilité, cf. paragraphe 4.1). Il n'y a pas de limite d'âge.

Si le candidat est déjà établi en France, sa présence sur le territoire **devrait être inférieure à six mois** à la date de clôture de l'appel (recommandation forte, cf. paragraphe 3.7). Une

extension de la durée de six mois est possible, comme par exemple dans le cas de candidats bénéficiant d'une bourse Marie-Curie¹ (cf. paragraphe 3.7 pour de plus amples détails).

Les candidats doivent être en position de **s'installer rapidement** en France après la mise en place du financement par l'ANR (recommandation forte (cf. paragraphe 3.7) de **6 mois après la mise en place des financements**, une justification très argumentée sera nécessaire dans le cas d'un dépassement de cette durée).

Il est recommandé un investissement important du candidat sur la période du projet. En particulier une forte présence dans le laboratoire d'accueil est requise. De plus, il devrait consacrer au minimum 50% de son temps au projet sur la durée globale (recommandation, cf. paragraphe 3.7).

Durant la période de soumission puis de financement de son projet ANR, le candidat est encouragé à se présenter aux concours de recrutement ouverts dans les organismes d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour les candidats juniors et seniors, la période d'activité à l'étranger ne doit pas avoir fait l'objet d'une mise à disposition, d'une disponibilité ou d'un détachement d'un organisme de recherche français.

2.3. CARACTERISTIQUES DES PROJETS

L'objectif principal de cet instrument est de favoriser l'accueil durable de chercheurs de haut niveau en France. Ainsi, les projets doivent avoir une durée minimale de 36 mois et maximale de 48 mois (critère d'éligibilité, cf. paragraphe 4.1).

Les propositions doivent impérativement concerner une structure (laboratoire) et un établissement d'accueil français (établissement porteur) situés sur le territoire national, ce qui exclut les laboratoires associés internationaux des organismes de recherche français ainsi que les institutions françaises implantées à l'étranger.

Il est attendu un **engagement fort de l'établissement d'accueil**. Pour cela, l'établissement d'accueil doit, en coordination avec le candidat, détailler et chiffrer les moyens qu'il met à sa disposition (par exemple : financement de thèse ou post-doctorat, implication officielle dans le projet de personnel scientifique ou technique du laboratoire, mise à disposition ou aménagement de locaux dédiés au candidat, équipement, budget complémentaire à celui

¹ <http://ec.europa.eu/research/mariecurieactions/>

demandé à l'ANR,...) dans le dossier scientifique. L'origine devra également être précisée (Idex, Labex, Région,...).

2.4. CARACTÉRISTIQUES DES MOYENS ATTRIBUÉS

Les candidats sont invités à présenter des projets qui justifient un financement de l'ANR se situant entre 150 k€ et 900 k€ (recommandation, cf. paragraphe 3.7). Toutefois, ceci n'exclut pas que des projets pourront être retenus pour des demandes de financements inférieurs ou supérieurs.

L'aide financière apportée par l'ANR **peut couvrir tout ou partie du salaire du candidat** (dépense en personnel non permanent). Les moyens éligibles qui pourront être engagés dans le cadre d'un projet sont, à titre d'exemples : dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel, frais de laboratoire, frais de déplacements, prestations de service,...), dépenses d'équipement. Le candidat peut se référer au Règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR² pour plus de précisions concernant l'éligibilité des dépenses.

En cas d'embauche du candidat *via* un contrat à durée indéterminée, le financement du projet pourra éventuellement être maintenu et utilisé pour augmenter l'impact et le déploiement du projet. Cette modification sera soumise alors à validation par l'ANR.

En cas de mobilité dans une autre structure ou établissement d'accueil français lors de l'obtention d'un contrat à durée indéterminée, le financement du projet pourra éventuellement être maintenu et transféré vers le nouvel établissement. Cette mobilité du financement sera soumise alors à validation par l'ANR et nécessitera, en particulier, de repreciser les engagements contractuels du nouvel établissement d'accueil.

Les candidats peuvent rechercher des financements complémentaires visant à renforcer l'impact global du projet.

3. SOUMETTRE UNE PROPOSITION DE PROJET

3.1 QUI PEUT SOUMETTRE UNE PROPOSITION DE PROJET ?

La proposition de projet est soumise par le candidat en tant que **responsable scientifique**. Cependant, lorsqu'un projet est sélectionné pour financement, l'ANR contractualise avec un établissement (personne morale) et non avec le responsable scientifique (personne physique). Le responsable scientifique doit donc s'assurer, avant la soumission de la proposition, de

² <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

l'engagement de l'établissement d'accueil qui sera amené à signer la convention de financement en cas de succès.

3.2 CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION

La proposition de projet comprend :

- un formulaire à compléter en ligne,
- un document scientifique à déposer sur le site de soumission,
- un document administratif et financier, signé par le candidat et par le représentant légal de l'établissement d'accueil, à déposer sur le site de soumission.

La proposition de projet sera considérée complète, **et donc éligible**, si ces trois éléments sont renseignés et disponibles sur le site de soumission aux dates de clôture indiquées page 2.

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à projets dont la date et l'heure sont indiquées page 2 du présent appel à projets.

3.3 FORMULAIRE EN LIGNE

Les informations non exhaustives suivantes sont à saisir en ligne (le lien vers le site de soumission est disponible sur la page de publication de l'appel à projets sur le site de l'ANR dont l'adresse est précisée page 1) :

- Identité du projet (acronyme, titre en français et en anglais, durée, ...);
- Identification du Partenaire (nom complet de la structure d'accueil, sigle, catégorie du Partenaire et base de calcul pour l'assiette de l'aide ; type et numéro d'unité, tutelles gestionnaire et hébergeante pour un laboratoire d'organisme de recherche, numéro SIRET...);
- Identification du candidat, adresse de réalisation des travaux ;
- Données financières (détaillées par poste de dépense) ;
- Résumés scientifiques (4000 caractères maximum par champ) : résumé scientifique (non confidentiel) du projet en français et en anglais, objectifs globaux, verrous scientifiques/techniques, programme de travail et retombées scientifiques, techniques, économiques. *Ces résumés sont notamment destinés à être transmis pour solliciter les experts dans le cadre du processus de sélection. Il est recommandé d'apporter un soin particulier à la rédaction de l'exposé de l'objet de la proposition de projet afin de favoriser l'accord des experts sollicités et de permettre une évaluation appropriée de la proposition.*

- Experts non souhaités pour l'évaluation de la proposition (information optionnelle) ;

Les informations peuvent être modifiées jusqu'à la clôture de l'appel à projets.

Il est fortement conseillé :

- De commencer la saisie en ligne des données administratives et financières au plus tard une semaine avant la clôture de l'appel à projets ;
- D'enregistrer les informations saisies sur le site de soumission avant de quitter chaque page ;
- De ne pas attendre la date limite de clôture de l'appel à projets pour finaliser la procédure de soumission de la proposition de projet.

Les responsables scientifiques des propositions de projet recevront un accusé de soumission par courrier électronique au moment de la clôture de l'appel à projets, à condition qu'un document scientifique ait été déposé sur le site de soumission **et** que la demande d'aide ait été complétée (total non nul).

3.4 DOCUMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le document administratif et financier est généré (impression) à partir du site de soumission une fois que les renseignements ont été saisis en ligne.

Le document doit être signé par le candidat **et** par le représentant légal de l'établissement d'accueil.

Une fois signé, le document administratif est scanné (format PDF) et déposé sur le site de soumission de l'ANR par le candidat, au plus tard à la date indiquée page 2. La proposition de projet est considérée comme complète, et donc **éligible**, si ce document est signé et disponible sur le site de soumission.

3.5 DOCUMENT SCIENTIFIQUE

Le document scientifique est déposé sur le site de soumission au **format PDF** comportant un **maximum de 42 pages** (généré à partir d'un logiciel de traitement de texte, non scanné) sans aucune protection. Le nombre de pages s'entend TOUT COMPRIS, AUCUNE annexe ne sera acceptée. **Le site de soumission refusera le téléchargement d'un document ne répondant pas à ces exigences.**

Il est recommandé d'utiliser une mise en page permettant une **lecture confortable du document** (page A4, times 11 ou équivalent, interligne simple, marges 2 cm, numérotation des pages).

Il est recommandé de produire un document scientifique **rédigé en anglais** dans la mesure où l'évaluation peut être réalisée par des personnalités non francophones. Dans le cas où il serait rédigé en français, une traduction en anglais pourra être demandée.

Le document scientifique de la proposition de projet comporte les informations suivantes (aucun modèle de document ne sera fourni) :

- Rappel de l'acronyme de la proposition de projet, de l'appel à projets et de l'année (2014) en en-tête ;
- **TITRE COMPLET de la proposition de projet (en gras)**
- Table des matières
- Résumé du projet tel que saisi en ligne sur le site de soumission

Informations relatives au candidat

Nom prénom	
Lieu d'obtention de la thèse	
Date d'obtention de la thèse	
Dates de début et de fin de séjours professionnels de plus de trois mois hors de France (depuis l'obtention de la thèse)	
Situation professionnelle actuelle	
Adresse professionnelle actuelle	
Date de recrutement sur le poste actuel	
Si actuellement résidant en France, depuis quelle date	

Informations relatives à la structure d'accueil

Intitulé de la structure d'accueil	
Adresse de la structure d'accueil	
Nom du responsable de la structure d'accueil	
Nom d'un correspondant scientifique au sein de la structure d'accueil	
Qualité du correspondant scientifique	

1. Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'instrument (1 à 2 pages)

Le contenu de cette section permet d'apprécier le critère d'évaluation « Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'instrument ».

Introduire globalement le problème traité dans le projet et son positionnement par rapport au contexte de l'instrument. En fonction des objectifs du projet, le positionner par rapport à des enjeux sociaux,

économiques, réglementaires, environnementaux, industriels, etc. au niveau national, européen et international.

2. Contexte, positionnement et objectif de la proposition de projet (8 à 12 pages)

Le contenu de cette section permet d'apprécier le critère d'évaluation «Excellence scientifique et/ou caractère innovant pour la recherche technologique».

Présenter les objectifs du projet et les verrous scientifiques et techniques à lever au cours de la réalisation du projet. Insister sur le caractère ambitieux et/ou novateur de la proposition. Décrire éventuellement le ou les produits finaux développés, présenter les résultats escomptés.

Présenter un état des connaissances sur le sujet. Faire apparaître d'éventuelles contributions du candidat à cet état de l'art. Faire apparaître d'éventuels résultats préliminaires.

Présenter le candidat en fournissant les éléments permettant d'apprécier ses compétences de haut niveau par rapport au projet proposé. Il peut s'agir de réalisations passées, d'indicateurs (publications, brevets), etc... Un curriculum vitae de deux pages maximum et présentant le candidat doit être impérativement intégré dans cette section.

Décrire la structure d'accueil. Donner les éléments permettant d'apprécier le choix de la structure d'accueil par rapport au projet. Si nécessaire, présenter l'établissement d'accueil.

Lorsque cela est pertinent, décrire le contexte dans lequel se situe le projet en présentant, en fonction des objectifs, une analyse des enjeux sociaux, économiques, réglementaires, environnementaux, industriels... Préciser le positionnement du projet par rapport au contexte développé au paragraphe 1 : vis-à-vis des projets et recherches concurrents, complémentaires ou antérieurs, des brevets et standards.

Positionner le projet aux niveaux national (préciser s'il existe un lien avec une structure ou une plateforme régionale/nationale, avec un projet soutenu dans le cadre du programme investissements d'avenir...), européen et international. En outre, il est attendu du candidat qu'il explique pourquoi ce projet apporte de nouvelles compétences peu voire non présentes au niveau national en recherche fondamentale ou appliquée.

3. Programme scientifique et technique, organisation du projet, justification des moyens demandés (10 à 15 pages)

Le contenu de cette section permet d'apprécier le critère d'évaluation «qualité de la construction du projet et de sa faisabilité».

Décrire le programme scientifique et justifier la décomposition en tâches du programme de travail en cohérence avec les objectifs poursuivis.

Pour chaque tâche, décrire les objectifs et les éventuels indicateurs de succès, le rôle et l'implication du candidat et des membres associés, le programme détaillé des travaux, les livrables, les contributions des membres (le «qui fait quoi»), la description des méthodes et des choix techniques et de la manière dont les solutions seront apportées, les risques et les solutions de repli envisagées. L'échéancier des différentes tâches et leurs dépendances peut être présenté, si jugé nécessaire, sous forme graphique (diagramme de Gantt par exemple).

Le cas échéant, démontrer l'articulation entre les disciplines scientifiques et la complémentarité des

compétences utilisées. Pour les projets de recherche traitant de sujets pouvant porter atteinte à l'homme, aux animaux et/ou à l'environnement, développer les aspects éthiques du projet.

Apporter une justification scientifique et technique des moyens demandés, tels que complétés sur le site de soumission par grands postes de dépenses (hors frais de gestion ou de structure) : équipement, personnel (y compris éventuellement le salaire du candidat), dépenses de fonctionnement. Dans le cas où des financements complémentaires à ceux apportés par l'ANR sont attendus, préciser ces moyens et leur origine (par exemple structure d'accueil, établissement d'accueil, Idex, Labex, soutien de la région...) de façon claire et détaillée, ainsi que leur complémentarité avec ceux demandés à l'ANR.

4. Qualité du partenariat candidat-structure-établissement (2 à 3 pages)

Le contenu de cette section permet d'apprécier le critère d'évaluation «qualité du partenariat candidat-structure-établissement».

Expliquer les motivations du candidat quant à son choix de structure d'accueil et la plus-value de ce choix, comparativement à d'autres structures d'accueil, pour la réalisation du projet.

Expliquer pourquoi l'accueil du candidat et du projet associé est stratégiquement important pour la structure d'accueil et en quoi cela renforce sa politique scientifique. Des éléments peuvent faire référence à la lettre d'intention située en partie 5 du document scientifique.

Détailler comment, dans le cadre de ce projet, la structure et l'établissement d'accueil envisagent de consolider l'apport du candidat à long terme. Il est fortement recommandé d'établir une feuille de route sur le déploiement et l'apport du projet sur, les compétences de la structure, la stratégie de la structure d'accueil et de l'établissement, l'établissement de nouveaux réseaux internationaux.

5. Impact global de la proposition, stratégie de valorisation, de protection et d'exploitation des résultats (1 à 3 pages)

Le contenu de cette section permet d'apprécier le critère d'évaluation «impact global du projet».

Détailler l'impact attendu du projet sur l'émergence de nouveaux domaines scientifiques et technologiques de pointe peu présents en France, le renforcement et l'établissement de liens entre la structure d'accueil et des laboratoires étrangers à travers le candidat, la diffusion des connaissances dans l'enseignement supérieur et la recherche dans des domaines peu couverts en France, futur de la carrière du candidat.

Préciser le principe des règles de propriété intellectuelle appliquées lors du projet entre le candidat et l'établissement d'accueil.

Expliquer en quoi le projet aura un impact fort à plus long terme pour la structure et l'établissement d'accueil, en particulier en termes de visibilité et/ou attractivité internationale.

Sont également abordées dans ce paragraphe la communication scientifique, la promotion faite à la culture scientifique et technique (la communication auprès d'autres communautés scientifiques, du grand public, ...), les contributions au contenu des formations de l'enseignement supérieur, la valorisation des résultats attendus en présentant les grandes lignes des modes de protection et d'exploitation des résultats, les retombées scientifiques, techniques, industrielles, économiques, ... Le cas échéant, préciser les autres retombées (normalisation, information des pouvoirs publics, ...), les échéances et la nature des retombées technico-économiques attendues, l'incidence éventuelle sur

l'emploi, la création d'activités nouvelles, ...

6. Lettres d'intention de la structure d'accueil et éventuellement de l'établissement d'accueil (1 à 3 pages)

Cette lettre peut reprendre des éléments et/ou être complémentaire des informations données en partie 3 (et d'autres) du document scientifique. Elle devra être écrite et signée par le directeur de la structure d'accueil ainsi que le responsable officiel de l'établissement d'accueil et permettre de confirmer le soutien et l'engagement du laboratoire comme affirmé dans les autres parties (en terme de qualité d'accueil, moyens, ...).

Références bibliographiques

La proposition de projet est **éligible** si le document scientifique est conforme au format précisé ci-dessus : respect du format d'enregistrement, du nombre total de pages et du plan indiqué (y compris la table des matières et les tableaux d'informations relatives au candidat et à la structure d'accueil).

3.6 RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes constituent des conseils à la préparation des propositions de projet dans le contexte de cet appel à projets.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'IMPLICATION DES PERSONNELS

La pertinence d'un éventuel écart à ces recommandations sera appréciée au regard du critère d'évaluation « qualité de la construction du projet et de sa faisabilité ».

- Le candidat devrait soit travailler à l'étranger, soit être en France depuis moins de 6 mois à la date de clôture de l'appel. Dans le cas contraire, il est demandé au candidat de développer un argumentaire solide. En particulier, si le candidat bénéficie d'une bourse Marie-Curie³ ou équivalente à la date de clôture de l'appel, une extension de cette période pourra être obtenue dans le cadre d'un objectif d'installation à long terme en France (expliciter avec l'établissement d'accueil le plan de carrière du candidat et le calendrier associé).
- Le candidat devrait s'installer rapidement en France : un délai maximum de 6 mois après la mise en place du financement est fortement recommandé. Dans le cas d'un dépassement de la durée de 6 mois, il est attendu que le candidat détaille un argumentaire solide.
- Il est recommandé un investissement fort du candidat sur la période du projet avec notamment une présence importante dans le laboratoire d'accueil. Le responsable

³ <http://ec.europa.eu/research/mariecurieactions/>

scientifique devrait être impliqué au minimum à hauteur de 50% de son temps sur le projet (possibilité d'une répartition non uniforme sur la durée du projet).

- La durée de financement de chaque post-doctorant ne devrait pas être inférieure à 12 mois.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT ANR

Le montant de l'aide apportée par l'ANR aux projets financés dans le cadre de cet appel à projets se situe entre 150 k€ et 900 k€. Ceci n'exclut pas que des projets pourront être retenus pour des montants de financement inférieurs ou supérieurs. La pertinence d'un éventuel écart à cette recommandation sera appréciée en évaluant l'adéquation projet-moyens (critère d'évaluation « qualité de la construction du projet et de sa faisabilité »). Les financements peuvent être utilisés pour de l'équipement ou du fonctionnement. En particulier, tout ou partie du salaire du responsable scientifique (dépense en personnel non permanent) peut être demandée à l'ANR. Plus de détails sur les dépenses éligibles sont donnés dans le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR⁴.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ACTIONS DE CULTURE ET COMMUNICATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- Les actions de culture et communication scientifique et technique sont éligibles au financement par l'ANR. Elles doivent montrer clairement un lien avec le projet et afficher un objectif d'impact ambitieux, en spécifiant des publics cibles (exemples : médias, jeunesse, actifs, professionnels de l'enseignement, etc.). Il est recommandé d'associer, pour la conception du projet, des professionnels de la communication/médiation scientifique à ces actions (direction de communication des organismes de recherche et entreprises, opérateurs de culture scientifique, etc.). Le budget à consacrer à ces tâches ne devrait pas excéder 10% du montant d'aide demandé.
- Ces actions doivent faire l'objet d'une tâche clairement identifiée dans la proposition de projet. Elles seront évaluées comme un élément d'impact global du projet (critère d'évaluation « impact global du projet »).
- Pour plus d'information sur l'intégration des actions de culture et communication scientifique, il est recommandé de consulter la page web de l'ANR dédiée⁵.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- La contribution d'un projet au contenu des formations de l'enseignement supérieur peut renforcer l'impact d'un projet. Il s'agit notamment de soutenir l'intégration de thématiques de recherche actuelles dans les enseignements. Les projets financés par l'ANR peuvent intégrer ce type de démarche dans leur programme de travail. Les actions proposées en faveur de l'enseignement supérieur doivent avoir un lien direct avec le

⁴ <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

⁵ <http://www.agence-nationale-recherche.fr/Diffusion>

contenu du projet. Les actions peuvent être de diverses natures (construction de sites web, conception et développement d'outils pédagogiques originaux basés sur du matériel de recherche, cycles de conférences pédagogiques, etc.). Le budget à consacrer à ces tâches ne devrait pas excéder 10% du montant d'aide demandé.

- Ces actions intégrées au projet de recherche seront évaluées comme un élément d'impact global du projet (critère d'évaluation « impact global du projet »).

4 EXAMEN DES PROPOSITIONS DE PROJET

L'ANR organise le processus de sélection en impliquant différents acteurs dont les rôles respectifs sont les suivants :

- Le comité d'évaluation a pour mission d'évaluer les propositions de projet en prenant en compte les expertises externes et de les classer les unes par rapport aux autres. Il est composé de membres français ou étrangers des communautés de recherche concernées, issus de la sphère publique ou privée.
- Les experts extérieurs, proposés par le comité d'évaluation, donnent un avis écrit sur les propositions de projet. Au moins deux experts sont désignés pour chaque projet.
- Le comité de pilotage, composé de personnalités qualifiées et de représentants institutionnels, a pour mission de proposer une liste de projets à financer par l'ANR, dans le respect des travaux du comité d'évaluation.

Les personnes intervenant dans la sélection des propositions de projet s'engagent à respecter les dispositions de la charte de déontologie de l'ANR, notamment celles liées à la confidentialité et aux conflits d'intérêts. La charte de déontologie de l'ANR est disponible sur son site internet⁶.

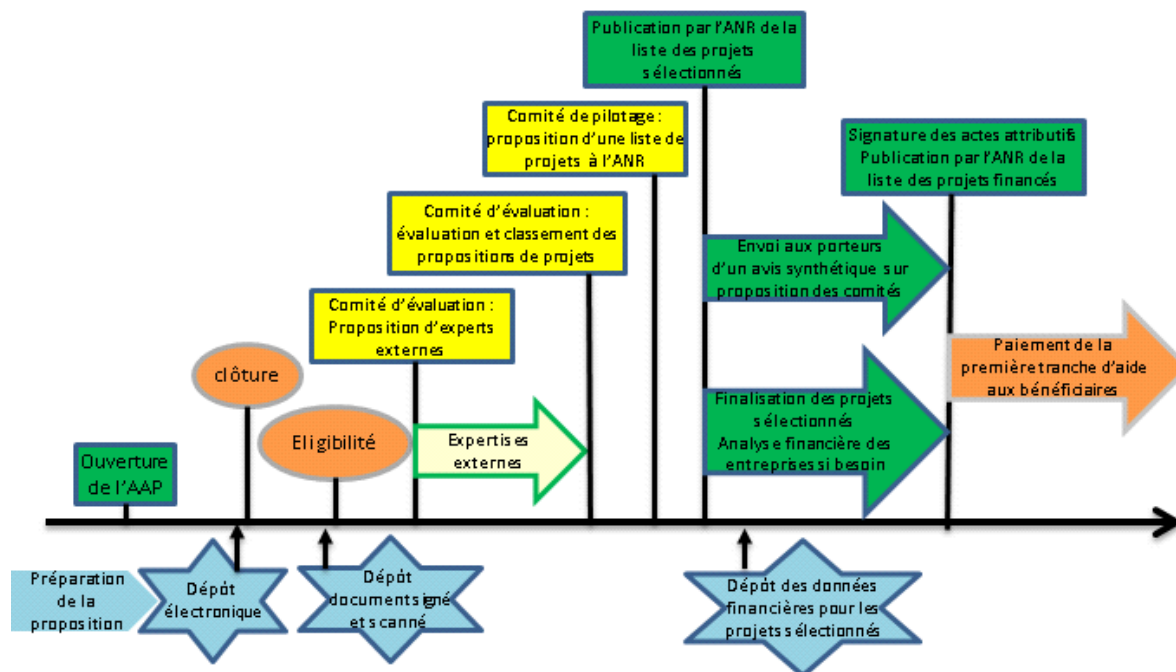
Les modalités de fonctionnement et d'organisation des comités d'évaluation et de pilotage sont décrites dans les documents disponibles sur le site internet de l'ANR⁷.

Après publication de la liste des projets sélectionnés, la composition des comités du programme sera affichée sur le site internet de l'ANR⁸.

⁶ <http://www.agence-nationale-recherche.fr/CharteDeontologieSelection>

⁷ <http://www.agence-nationale-recherche.fr/Comites>

⁸ Cf. adresse internet indiquée page 1



Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Examen de l'**éligibilité** des propositions de projet par l'ANR, selon les critères explicités au paragraphe 4.1.
- Sollicitation des experts extérieurs par l'ANR sur proposition du comité d'évaluation.
- Élaboration des avis par les experts extérieurs, selon les critères explicités au paragraphe 4.2.
- Évaluation des propositions de projet par le comité d'évaluation après réception des avis des experts.
- Examen des propositions de projet par le comité de pilotage et proposition d'une liste des projets à financer par l'ANR.
- Établissement de la liste des projets sélectionnés par l'ANR (liste principale et éventuellement liste complémentaire) et publication de la liste sur le site de l'ANR dans la page dédiée à l'appel à projets.
- Envoi aux responsables scientifiques des projets d'un avis synthétique sur proposition des comités.
- Révision et finalisation des dossiers scientifique, financier et administratif pour les projets sélectionnés (échanges ANR – responsable scientifique), comme indiqué au paragraphe 5.
- Signature des conventions attributives d'aide avec les bénéficiaires.
- Publication de la liste des projets retenus pour financement sur le site de l'ANR dans la page dédiée à l'appel à projets.

- Premiers paiements aux bénéficiaires selon les règles fixées dans le règlement⁹ relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR.

4.1 VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ

IMPORTANT

La vérification de l'éligibilité est réalisée par les services de l'ANR sur la base des informations disponibles à la date de clôture de l'appel à projet. L'inéligibilité sera avérée y compris si ces informations sont manquantes, mal renseignées ou discordantes entre informations saisies en ligne et informations développées dans le document scientifique. Les propositions de projet considérées comme non éligibles ne seront pas évaluées et ne pourront faire l'objet d'un financement de l'ANR.

La proposition de projet est éligible si :

- elle est complète et conforme au format spécifié au paragraphe 3.5 ;
- le projet entre dans le champ de l'appel à projets, décrit au paragraphe 1 ;
- le projet relève d'une « Recherche fondamentale » ou d'une « Recherche industrielle » ;
- la durée du projet est comprise entre 36 mois et 48 mois ;
- elle implique un seul partenaire qui ne peut être que de type « Organisme de recherche » et qui doit être implanté sur le territoire français ;
- le responsable scientifique a obtenu son diplôme de doctorat de recherche (ou tout diplôme correspondant au standard international du Ph. D.) avant le 1^{er} Juillet 2012 (des justificatifs pourront être demandés par l'ANR lors de la mise en place du financement). Il n'y a pas de limite d'âge ;
- **le responsable scientifique a passé un minimum de 24 mois à l'étranger après sa thèse de doctorat à la date de clôture de l'appel à projet ;**
- **le candidat n'est pas titulaire d'un poste à durée indéterminée dans un établissement français à la date de clôture de l'appel.**

La proposition de projet est éligible si elle satisfait à l'ensemble des conditions ci-dessus.

Les propositions de projet sont inéligibles si plusieurs propositions sont soumises par un même responsable scientifique dans le cadre de cet appel à projets.

Les propositions de projet sont inéligibles si elles sont soumises par un responsable scientifique qui serait également membre du comité d'évaluation ou du comité de pilotage de cet appel à projets.

⁹ <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

Les propositions de projet sont inéligibles si elles sont considérées par l'ANR comme :

- semblables¹⁰ à un projet déjà financé ou en cours d'évaluation dans le cadre d'un appel à projets du cadre programmatique de l'ANR ;
- non singulières¹¹

4.2 EVALUATION DES PROPOSITIONS DE PROJET

IMPORTANT

Seules les propositions de projet satisfaisant aux critères d'éligibilité seront évaluées par les experts extérieurs et les membres de comité d'évaluation

Les experts extérieurs et les membres des comités d'évaluation sont appelés à examiner les propositions de projet selon les critères d'évaluation suivants :

1) Pertinence au regard des orientations de l'instrument

- Adéquation de la proposition aux objectifs décrits en paragraphe 1

2) Excellence scientifique et/ou caractère innovant pour la recherche technologique

- Excellence scientifique du porteur du projet
- Excellence et originalité scientifiques du projet
- Existence d'un apport nouveau pour la recherche nationale fondamentale ou appliquée

3) Qualité de la construction du projet et de sa faisabilité

- Implication du candidat dans le projet
- Pertinence du calendrier au regard des objectifs du projet
- Adéquation entre projet et moyens (compétences, fonctionnement, équipement,...) demandés à l'ANR ou complémentaires

4) Qualité du partenariat candidat-structure-établissement

- Qualité du candidat
- Adéquation et pertinence du couple structure d'accueil-candidat pour réaliser le projet

¹⁰ Le caractère semblable est établi lorsque deux propositions de projet (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, et impliquent des équipes majoritairement identiques

¹¹ Le caractère de non singularité est établi lorsque la proposition de projet emprunte ou copie, en totalité ou en partie, des écrits antérieurs dont les sources ne sont pas citées.

- Adéquation entre le projet scientifique et la politique de recherche du laboratoire d'accueil
- Valeur ajoutée du financement pour la structure d'accueil, l'établissement d'accueil et le candidat
- Importance des moyens mis à disposition par la structure et l'établissement pour l'accueil du candidat et la réalisation du projet

5) Impact global du projet

- Impact global du projet en matière de recherche et d'innovation
- Gain de visibilité et d'attractivité issus du projet pour le laboratoire d'accueil
- Réseaux internationaux apportés par le projet
- Actions de culture et de communication scientifique et technique
- Actions en faveur de l'enseignement supérieur

Les propositions de projet sont évaluées par au moins deux experts (extérieurs aux différents comités) qui sont sollicités pour une ou plusieurs propositions chacun. Les experts opèrent individuellement et dans la confidentialité, sans échange avec des tiers. Ils n'ont à leur disposition que les éléments constituant la proposition de projet tels que soumis par le responsable scientifique à la date de clôture de l'appel à projets.

Ils complètent un rapport d'évaluation individuel dans lequel chacun des critères d'évaluation est noté en utilisant une échelle de notation de 0 à 5 et en rédigeant un commentaire d'argumentation pour chaque critère.

Note	Signification
0	Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies.
1	Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante.
2	Médiocre : critère traité de façon relativement satisfaisante mais il y a de sérieuses faiblesses.
3	Bien : critère bien traité mais il y a des améliorations nécessaires.
4	Très bien : critère très bien traité, les lacunes éventuelles étant mineures.
5	Excellent : critère parfaitement traité sans aucune lacune.

Les propositions de projets sont par ailleurs évaluées par au moins deux membres de comité d'évaluation qui ont à leur disposition les rapports d'évaluation individuels rédigés par les experts. Ils rédigent leur propre rapport d'évaluation individuel (mêmes critères et système de notation que les experts).

Au cours de la réunion finale de comité d'évaluation, les membres exposent brièvement les objectifs de chaque proposition et synthétisent l'évaluation réalisée par les experts, puis leur opinion en mettant en exergue les points forts et faibles.

La discussion collégiale proposition par proposition permet une évaluation compétitive des propositions : c'est l'occasion pour l'ensemble des membres de comparer la qualité des

propositions qu'ils ont eu à évaluer par rapport à l'ensemble des propositions évaluées par le comité. Les discussions du comité aboutissent à un consensus s'exprimant par un classement des propositions les unes par rapport aux autres en trois catégories : (A) propositions excellentes méritant pleinement d'être sélectionnées (de l'ordre de 10%), (B) propositions faisant l'objet de remarques mineures et pouvant donc être sélectionnées selon les financements disponibles et (C) propositions n'ayant pas atteint le niveau requis selon les critères d'évaluation pour être sélectionnées. Un rapport d'évaluation final synthétise le consensus auquel les membres de comités ont abouti.

4.3 CRITÈRES DE SÉLECTION

Le comité de pilotage propose le classement final des propositions de projet dans le respect des travaux du comité d'évaluation.

Les principaux éléments de discussion à partir desquels le comité de pilotage élaborera son classement sont les suivants :

- Pertinence stratégique du sujet proposé, des points de vue scientifique, sociétal et économique.
- Complémentarité par rapport au portefeuille de propositions (défis, discipline, junior/senior, genre).

5 MODALITÉS DE FINANCEMENT DES PROJETS SÉLECTIONNÉS

Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR¹². Le responsable scientifique du projet, avec l'aide de la structure et de l'établissement d'accueil, est invité à lire attentivement ce document afin de monter le projet, notamment du point de vue budgétaire, conformément aux dispositions qui y sont décrites. L'ANR signera une convention attributive d'aide avec l'établissement d'accueil bénéficiant d'une aide de l'ANR.

Les projets financés feront l'objet d'un suivi scientifique par l'ANR durant leur durée d'exécution, et ce jusqu'à un an après leur fin. Le suivi scientifique comprend :

- La participation du responsable scientifique au séminaire de lancement des projets du présent appel
- la fourniture d'un ou deux comptes rendus intermédiaires d'avancement selon la durée du projet,

¹² <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

- la fourniture de résumés des objectifs, travaux et résultats du projet, actualisés à la date de communication, destinés aux publications de l'ANR sur tous supports,
- la fourniture d'un compte rendu de fin de projet nécessaire à l'attribution du solde de l'aide de l'ANR,
- la collecte d'éléments d'impact du projet jusqu'à un an après la fin du projet,
- la participation à au moins une revue intermédiaire de projet,
- la participation aux colloques organisés par l'ANR (une ou deux participations).

Les propositions de projet devront prendre en compte la charge correspondante dans leur programme de travail.